

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE**  
**DU 7 NOVEMBRE 2022**

**Présents** : Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI  
- Lysiane FREMON - Thierry BERRES - Nicole DJIANN – Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST –Grégory THERAUBE –  
Jean-Luc SAUTEL - Danièle REYNAUD

**Absents excusés** : Corinne LARCHER – Régine MARCY

**Absents non excusés** : Eric BOISSIN – Pauline BOISSIN – Albert MOZZATI

**Procurations** : Brigitte QUERE à Dominique POUGET-TIRION – Régine MARCY pour Thierry BERRES

**Secrétaire de séance** : Stéphanie PREVOST

**Ouverture à 19h05**

**Ordre du Jour**

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

**Approuvé à l'unanimité**

- 1. Extension du périmètre de l'ENS « Vallées de la Beaume-et de la Drobie » autour de la rivière Alune**  
**Présentation par Yannick MARCHAL et Thierry BERRES**  
Espace Naturel Sensible d'origine sur La Beaume et non existant sur l'Alune qui présente des espèces protégées également.  
Il est donc proposé d'établir un nouveau périmètre de protection sur Lablachère au niveau du pont de la jonction avec St André Lachamp (vers le moulin).  
**Approuvée à l'unanimité**
- 2. Modalités de transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie**  
Le transfert de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes est devenu obligatoire en 2022.  
Le conseil communautaire a choisi l'option 1 point prélevé sur les taux appliqué par chaque commune et 100% sur les zones d'activités sur lesquelles elle est compétente. Les communes doivent délibérer sur des modalités identiques comme le prévoit la loi aussi le Conseil approuve le transfert d'un point de la commune vers la Communauté de Communes. Le reversement approximatif 2021 et 2022 s'élèvera à 7 860€.  
**Approuvée à l'unanimité**
- 3. Désignation d'un correspondant incendie et secours conformément au décret 2022-1091 du 29 juillet 2022**  
Le Décret en question oblige chaque commune à désigner un correspondant incendie et secours qui sera le trait d'union entre les services incendie, la préfecture, la commune et la population.  
Jean-Luc SAUTEL se porte volontaire.  
**Approuvée à l'unanimité**
- 4. Passage à la nomenclature M57 : modalités de gestion des amortissements, adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis (option pour l'amortissement linéaire)**  
Explications données par Christine LABALME suite à la délibération votée en août 2022 dans laquelle il manquait la règle des amortissements. Il s'agit d'un complément apporté au budget mairie.  
**Approuvée à l'unanimité**
- 5. Dotation pour les dépréciations des actifs au budget principal et Eau/Assainissement**  
Présentée par Martine CARRIER. Pour les impayés de plus de 2 ans on doit constituer une provision « créances douteuses » qui viendra en charge dans le budget de fonctionnement. Les sommes récupérées viennent ensuite en produit sur l'exercice suivant.  
Budget principal : total créances douteuses 2020 et antérieurs : 3 776,36€  
Provisions à constituer sur l'exercice 2022 : 1 888,18€  
Budget annexe eau : total créances douteuses 2020 et antérieurs : 28 093,05€  
Provisions à constituer sur l'exercice 2022 : 19 665,14€  
**Approuvée à l'unanimité**
- 6. Délibération pour créances prescrites budget Eau et Assainissement**  
Il s'agit de factures d'eau dont le recouvrement n'a pas pu être réalisé pour diverses raisons, insolvabilité des débiteurs, seuil de la dette inférieur au seuil autorisé pour effectuer des poursuites et lorsqu'aucune autre action en recouvrement n'est possible.  
Elles s'élèvent à la somme de 262.83€  
**Approuvée à l'unanimité**
- 7. Délibération pour admission en non-valeur au budget Eau et Assainissement**  
Le comptable public sollicite, pour les exercices 2016,2017,2018 l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.  
Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour 4 680,78 €  
**Approuvée à l'unanimité**

## **8. Motion de la commune de Lablachère au sujet de sa préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière**

Le conseil municipal de la commune de Lablachère exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Lecture est faite de la motion demandée par l'Association des Maires de France à ce sujet.

Ambiance morose comme au congrès des maires.

**Approuvée à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Nouvel horaire du CM**

A la demande de la majorité des élus l'heure du conseil municipal est fixée dorénavant à 19h00.

### **- Lettre au président rugby – pelouse de la Raze**

L'URAM, club de rugby à Joyeuse est à la recherche d'un terrain pour pratiquer sa discipline sportive. Monsieur le maire a donc écrit au président de l'URAM (Philippe Gilles) le 7/10/22 afin de lui demander si le club acceptait ou non de se délocaliser au stade de la Raze à Lablachère. Sa réponse est importante car elle conditionne le choix de la nouvelle pelouse dont le changement est aujourd'hui nécessaire.

### **- Photovoltaïques ancienne décharge**

L'entreprise Didier Bres demande au CM s'il serait favorable à la pose de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne décharge route de St Alban.

Aucune opposition du conseil municipal

Thierry BERRES précise qu'un rapprochement est nécessaire avec la piscine La Perle d'Eau dont le projet photovoltaïque pourrait interférer avec ce projet (transformateur)

### **- Rodéo et dégradations panneaux**

Début octobre un individu a fait du rodéo avec sa voiture sur le parking de l'école publique et sur le rond-point du Dolmen détruisant au passage un panneau de signalisation mais en perdant sa plaque d'immatriculation au passage. Le maire a déposé plainte à la gendarmerie pour rodéo sauvage et dégradation de biens publics.

### **- Plan Communal de Sauvegarde imposé risques incendie**

Le préfet a notifié à la commune de Lablachère le 22/09/2022 qu'elle était nouvellement soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) au motif que son territoire est exposé au risque d'incendie de bois et forêts. La commune a deux ans pour élaborer le PCS.

### **- Dissolution association NON A LA RAZE**

L'association NON A LA RAZE a prononcé sa dissolution. Ses membres ont décidé de partager les fonds qui restaient (1 600€) entre une famille de Lablachère en grande difficulté devant la maladie et l'association entraide Beaume Drobic.

### **- Monument aux Morts**

Au cours de la Cérémonie officielle du 11/11/2022 il sera également commémoré le centenaire du Monument aux Morts de Lablachère. Une exposition de documents retraçant son historique sera présentée au public. A cette occasion l'édifice a été restauré et repeint.

Le maire regrette l'absence du représentant Dauphiné Libéré. La commémoration du centenaire du Monument aux Morts mais aussi le compte-rendu de ce conseil municipal sont des événements marquants de l'activité municipale et il est dommageable de priver les Lablachéroise et les Lablachérois de ces informations.

### **- Zones blanches télé mobile**

Pas de zones blanches en téléphonie mobile sur notre secteur.

### **- Extinction des enseignes et vitrines**

Une nouvelle loi oblige l'extinction des enseignes et publicités lumineuses au plus tard à 01h00.

L'éclairage public du rond-point de la piscine au centre bourg est actuellement en disfonctionnement. Compte-tenu de l'explosion du coût des énergies l'extinction reste maintenue sauf si celle-ci engendrait un danger important pour les usagers.

La traversée du centre bourg et la route de Planzolles (équipée de led) restent éclairées la nuit.

### **- Illuminations Noël**

Par souci d'économie le conseil municipal a décidé de diminuer les points lumineux et d'écourter le temps d'éclairage des illuminations de Noël.

### **- Rapports activité de la Communauté de Communes et du Sictoba**

Les conseillers municipaux ont bien reçu les rapports d'activité ci-dessus – Aucune remarque particulière.

### **- Offre d'emploi pour l'école**

Une offre d'emploi pour un poste municipal à l'école publique a été déposée sur le site de la gestion publique et relayée par le site de la commune et sa page Facebook. Le maire s'insurge que l'on puisse prétendre un manque de transparence dans ce domaine et sous-entendre qu'il puisse être octroyé par copinage.

## Tour de table

**Martine CARRIER** : 82% des créances d'eau ont été recouverts grâce au travail de fond de Dominique.  
Rappel que les adresses personnelles doivent être très précises car la Poste sera de plus en plus rigoureuse sur ce point.

**Roger HALEGOUET** : L'opération **Laisse parler ton cœur** (récolte de jouets) est reconduite cette année ainsi que les deux points de collecte : mairie et Ecole publique.

La mairie a lancé une offre d'emploi pour un personnel à l'école en janvier 2023. 2 Candidatures pour l'instant.  
Contrat cantine à revoir sur la quantité afin de limiter les éventuelles hausses à venir et éviter ainsi le gâchis.

**Dominique POUGET TIRION** : Commission eau à venir sous 15 jours avant le CM de décembre afin de débattre des tarifs de l'eau/assainissement.

Dégât des eaux spectaculaire sur le chantier de l'Estrade suite aux fortes pluies du 31/10/2022. La tranchée préalablement rebouchée a été réouverte sur plusieurs dizaines de mètres empêchant les riverains de sortir de chez eux. L'entreprise Leyris a dû intervenir pour reboucher en urgence la tranchée le 1<sup>er</sup> novembre.

**Daniel MORSELLI** : le broyeur à végétaux est arrivé.

Projet d'installation d'un kiné à côté de la caserne des pompiers suite à la vente d'un terrain par Mr Brun Roland, bâtiment 120 à 140m2.

Le chantier des logements Adis a bien avancé et le lot 2 est commencé (pour rappel il y a 20 logements collectifs et 9 parcelles individuelles).

La Communauté des Communes a présenté l'aménagement de la zone artisanale du Serre de Varlet. Huit lots seront à vendre et une partie de la zone sera végétalisée.

Rue de la merle, recours d'un voisin contre des travaux d'aménagement d'une maison mitoyenne dont les ouvertures ne seraient pas acceptables en l'état.

**Lysiane FREMON** : Rappelle les économies d'énergie concernant les illuminations de Noël. Une boîte aux lettres au Père Noël a été mise en place dans la cour de la Mairie. Les enfants sont priés de ne pas oublier de préciser leur adresse afin que celui-ci puisse leur répondre.

**Nicole DJIANN** : le 26/11 journée de la créativité à Lablachère. Un planétarium sera installé dans la Salle d'animation rurale ; cette animation sera ouverte aux écoles avoisinantes au cours de la semaine 47. La fresque est faite et elle est mouvante (avec un téléphone portable). Il y aura également une tente zen pour les enfants jusqu'à 4 ans (lectures d'albums par des bénévoles Lire et faire lire), ainsi que diverses activités proposées aux enfants et aux adultes..

Visite du Ministre de la Culture à la maison de l'enfance et jeunesse pour inauguration à 18h. pour l'inauguration de MICRO-FOLIE POLINO.

Le bulletin annuel exceptionnel est presque terminé ; il représente un travail d'équipe important car il retrace les années 2021 et 2022. Le Maire tient à féliciter Nicole DJIANN pour l'imposant travail réalisé dans la réalisation du bulletin municipal annuel.

**Thierry BERRES** : aucune observation

**Yannick MARCHAL** : Discussion entre la Communauté des Communes et la commune sur la signalétique concernant la zone artisanale du Serre du Varlet. La signalétique mise en place n'est pas réglementaire. La documentation officielle concernant ces prescriptions a été adressée à la CdC.

Le Règlement Local de Publicité (RLP) communal n'est sous compétence de la CdC (RLPi) que si une commune décide de modifier le sien. Une nouvelle application de la loi va clarifier la situation en 2024.

**Stéphanie PREVOST** : aucune observation

**Grégory THERAUBE** : l'éclairage sur la place de Drôme est éteint.

Le Maire propose que celles et ceux qui souhaitent qu'il soit rallumé le fasse connaître en mairie.

Le Conservatoire d'espaces naturels souhaite élargir une mare à Serre de Montredon et demande l'avis de la commune à ce sujet.

Le Maire a renvoyé le conservatoire sur les différents propriétaires ne pouvant lui-même prendre parti à leur place.

**Jean Luc SAUTEL** : demande si la façade de la caserne sera végétalisée.

Le Maire précise que ce sera difficile car l'édifice est construit en limite d'une propriété

Personne ne circule dans les rues de Lablachère entre minuit et 6h du matin ne peut-on pas couper l'éclairage public (route des vans route de joyeuse et le péage)

**Danièle Reynaud** : aucune observation

La séance est levée à 22h18

Le Maire  
Jean-Pierre LAPORTE



La secrétaire de séance  
Stéphanie PREVOST

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie", written over a horizontal line.